



Ville de Castelnaudary

Direction Aménagement Foncier  
Urbanisme  
Service Patrimoine

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

**Matière : 3 Domaine et Patrimoine**  
**Sous matière : 3.3 Locations**

**OBJET :** Site Andréosy : convention de mise à disposition de locaux au profit de l'Association Aude Premiers Secours (APS)

Décision N° 2026- *136*

## DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2026-73 du 21 mars 2026 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n° 5,

**CONSIDERANT** la demande de l'Association Aude Premiers Secours d'occuper un emplacement de stationnement et un local d'une superficie d'environ 50 m<sup>2</sup> situé au rez-de-chaussée du bâtiment A1 du site Andréosy.

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Commune de mettre à disposition ce local au profit de l'Association Aude Premiers Secours,

### DECIDE :

**ARTICLE 1 :** de signer la convention de mise à disposition d'un emplacement de stationnement et d'un local situé sur le site Andréosy, au bénéfice de l'Association Aude Premiers Secours.

**ARTICLE 2 :** La mise à disposition est consentie à titre gracieux à compter de la signature de la présente convention. Elle est conclue pour une durée d'un an, renouvelable, sans que sa durée totale ne puisse excéder trois ans, dans les conditions définies par la présente convention.

**ARTICLE 3 :** la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

**ARTICLE 4 :** la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Castelnaudary, le 28 avril 2026,

Le Maire,



*[Signature]*  
Philippe GREFFIER

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le **30 AVR. 2026**



ID : 011-211100763-20260428-DEC2026136DAFU-CC